ÉMERGENCES, Association créée en 1985, notre équipe accompagne depuis plus de quarante ans les représentants du personnel dans l'exercice de leurs mandats. Nous intervenons auprès des élu·es du CSE à travers des actions de formation, des expertises en santé et sécurité au travail, des expertises économiques et des études, en lien direct avec les réalités du travail. Notre approche repose sur des analyses rigoureuses et un regard critique sur les choix de gestion et d'organisation, afin d'en éclairer les impacts sociaux. Par notre expérience et notre engagement aux côtés des salarié·es, nous contribuons à renforcer l'action collective des représentant·es du personnel et la qualité du dialogue social.

Nous recherchons :

Le DIRECTEUR / La DIRECTRICE de l'association

Finalité du poste

Sous l'autorité du Conseil d'administration d'Émergences, le Directeur / la Directrice assure la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par celui-ci et pilote l'ensemble des activités du cabinet.

Il / elle assure la direction des équipes, garantit la bonne gestion économique, sociale et opérationnelle de la structure et contribue directement à son développement.

Il / elle porte également la représentation d'Émergences auprès de ses clients, partenaires et parties prenantes et contribue au rayonnement et à la notoriété du cabinet.

Principales responsabilités

1. Mettre en œuvre les orientations stratégiques et piloter l'activité

Le Directeur / la Directrice :

- traduit les orientations définies par le Conseil d'administration en priorités et objectifs opérationnels ;
- anime le Comité de direction et définit avec ses membres les feuilles de route des différents pôles d'activité ;
- supervise leur mise en œuvre et s'assure de l'atteinte des objectifs fixés ;
- veille à la bonne coordination entre les différentes activités du cabinet ;
- propose les évolutions et arbitrages nécessaires au développement et au bon fonctionnement de la structure ;
- rend compte régulièrement au Conseil d'administration de la gestion, de l'activité, des résultats et des perspectives du cabinet.

2. Développer les activités et le rayonnement du cabinet

Le Directeur / la Directrice joue un rôle directement opérationnel dans le développement d'Émergences.

À ce titre, il / elle :

- définit et impulse, avec les équipes concernées, la politique de développement du cabinet ;
- contribue activement au développement et à la fidélisation du portefeuille clients ;
- mobilise et développe un réseau professionnel de haut niveau au service de l'activité ;
- identifie de nouvelles opportunités, partenariats et champs de développement ;
- contribue à la visibilité, au positionnement et à la notoriété d'Émergences auprès de son écosystème ;
- représente le cabinet auprès de ses principaux interlocuteurs et partenaires.

3. Diriger et accompagner les équipes

Le Directeur / la Directrice assure la direction des équipes opérationnelles et veille à créer les conditions nécessaires à leur réussite.

Il / elle :

- anime et accompagne l'équipe de direction ;
- fixe les objectifs et veille à leur déclinaison au sein des équipes ;
- favorise la coopération entre les pôles et la circulation de l'information ;
- veille à l'adéquation des compétences et des ressources avec les besoins et les ambitions du cabinet ;

- accompagne les évolutions de l'organisation et des métiers ;
- veille à maintenir un environnement de travail exigeant, collaboratif et respectueux.

4. Piloter les relations sociales et la politique RH

Le Directeur / la Directrice est garant(e) de la qualité du dialogue social et du respect des obligations de l'employeur.

À ce titre, il / elle :

- représente la Direction auprès du CSE et dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) ;
- assure les relations avec les représentants syndicaux ;
- conduit les procédures disciplinaires relevant de sa responsabilité ;
- est signataire des contrats de travail dans le cadre des délégations qui lui sont accordées ;
- veille au respect du règlement intérieur et des obligations sociales de l'entreprise ;
- valide les orientations et le plan de développement des compétences ;
- contribue à une politique RH favorisant l'engagement, le développement des compétences et la fidélisation des équipes.

5. Garantir la bonne gestion économique et financière

Le Directeur / la Directrice est responsable du pilotage économique du cabinet.

Il / elle :

- supervise la situation économique et financière de la structure ;
- pilote, avec les responsables concernés, les principaux indicateurs d'activité et de rentabilité ;
- veille à l'équilibre économique des différentes activités ;
- propose et met en œuvre les mesures nécessaires à la bonne gestion du cabinet ;
- engage la structure et signe les contrats relevant de ses délégations ;
- alerte le Conseil d'administration sur les risques et enjeux susceptibles d'affecter l'activité ou la situation économique du cabinet.

6. Superviser les moyens généraux

Le Directeur / la Directrice veille à ce que la structure dispose des moyens nécessaires à son activité.

Il / elle supervise notamment :

- les locaux ;
- les assurances ;
- les équipements et matériels ;
- les travaux et investissements ;
- plus généralement, les moyens généraux nécessaires au bon fonctionnement du cabinet.

Résultats attendus

La performance du Directeur / de la Directrice est notamment appréciée au regard des dimensions suivantes :

Performance économique

- maîtrise des équilibres économiques et financiers ;
- rentabilité et pérennité des activités ;
- qualité du pilotage et anticipation des risques.

Développement

- développement et fidélisation du portefeuille clients ;
- capacité à générer de nouvelles opportunités ;
- développement de partenariats et de réseaux utiles à l'activité ;
- renforcement de la visibilité et de la notoriété d'Émergences.

Management et organisation

- réalisation des objectifs fixés aux différents pôles ;

- qualité de la coopération et du fonctionnement collectif ;
- développement et fidélisation des compétences clés ;
- capacité à accompagner les évolutions de l'organisation.

Dialogue social

- qualité et continuité du dialogue avec les représentants du personnel ;
- conduite constructive des relations sociales ;
- respect des obligations sociales de l'employeur.

Positionnement

Le Directeur / la Directrice exerce ses responsabilités dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'administration et des délégations qui lui sont confiées.

Il / elle rend compte de son action et des résultats du cabinet au Conseil d'administration et formule les propositions nécessaires à la réalisation du projet et au développement d'Émergences.

Profil recherché

Émergences recherche un Directeur / une Directrice disposant d'une expérience confirmée de direction et de management, capable d'allier compréhension de notre environnement, vision stratégique, capacité de développement et implication opérationnelle.

Au-delà de l'expérience de direction, trois dimensions seront particulièrement déterminantes dans le choix du candidat ou de la candidate : **une connaissance approfondie de l'écosystème syndical et des CSE, la capacité à mobiliser et développer un réseau professionnel de haut niveau et une appétence forte pour les enjeux de santé au travail, qui constituent le cœur de métier d'Émergences.**

Une connaissance approfondie de l'écosystème syndical et des CSE

Il s'agit d'un prérequis essentiel pour exercer la fonction.

Le candidat / la candidate devra disposer d'une connaissance solide du monde syndical, des représentants du personnel, des CSE et, plus largement, des acteurs du dialogue social.

Cette connaissance devra lui permettre :

- de comprendre les attentes, les pratiques et les enjeux auxquels sont confrontés les représentants du personnel ;
- d'appréhender les évolutions du dialogue social et de la représentation des salariés ;
- de dialoguer avec des responsables syndicaux et des élus de CSE en comprenant leurs problématiques et leurs environnements ;
- de représenter Émergences avec crédibilité auprès de ses interlocuteurs et partenaires ;
- d'identifier les évolutions susceptibles d'avoir un impact sur les besoins des clients et sur les activités du cabinet.

Une expérience professionnelle ayant conduit à travailler directement et régulièrement avec des organisations syndicales, des représentants du personnel ou des CSE sera particulièrement recherchée.

Un réseau professionnel mobilisable et une capacité de développement

Le Directeur / la Directrice devra être en mesure de contribuer personnellement au développement et au rayonnement d'Émergences.

Il / elle devra disposer d'un réseau professionnel établi et pertinent au regard des activités et des interlocuteurs du cabinet, et être capable de l'entretenir, de l'élargir et de le mobiliser au service du projet d'Émergences.

Il / elle devra notamment démontrer :

- une capacité à nouer et entretenir des relations de confiance dans la durée ;
- une aisance dans les relations avec des interlocuteurs de haut niveau ;
- une capacité à identifier et concrétiser de nouvelles opportunités ;
- une aptitude à développer des partenariats ;
- une capacité à représenter et promouvoir Émergences dans son écosystème.

Au-delà du réseau existant, nous rechercherons une véritable **culture du développement**, fondée sur la qualité de la relation, la compréhension des besoins et la capacité à faire émerger de nouvelles opportunités.

Une forte appétence pour les enjeux de santé au travail

La santé au travail étant au cœur du métier et du projet d'Émergences, le candidat / la candidate devra manifester un intérêt réel pour les enjeux de santé physique et mentale au travail, de conditions de travail, de prévention des risques professionnels et d'organisation du travail.

Une expertise préalable dans ce domaine constituera un atout, sans être nécessairement un prérequis si le candidat / la candidate démontre une forte capacité d'appropriation de ces sujets et la volonté d'en acquérir rapidement une compréhension approfondie.

Il / elle devra être capable de comprendre et de porter les enjeux qui fondent les interventions d'Émergences, tout en s'appuyant sur l'expertise des professionnels du cabinet.

Expérience de direction et de management

Le candidat / la candidate justifiera par ailleurs d'une expérience significative dans des fonctions de direction, de direction d'activité ou dans des responsabilités comparables.

Il / elle devra notamment démontrer :

- une expérience réussie du management d'équipes, notamment de managers, consultants, experts ou professionnels disposant d'une forte autonomie ;
- une capacité à fédérer des équipes autour d'un projet et d'objectifs communs ;
- une aptitude à transformer des orientations stratégiques en priorités et plans d'action ;
- une expérience du pilotage économique et financier d'une activité ;
- une capacité à arbitrer, décider et assumer les responsabilités attachées à une fonction de direction ;
- une expérience du dialogue social et des relations collectives de travail ;
- une capacité à travailler en articulation étroite avec une instance de gouvernance.

Qualités personnelles

La fonction nécessite une personnalité capable d'incarner Émergences auprès de ses équipes comme de ses interlocuteurs extérieurs.

Seront particulièrement appréciés :

- le sens de l'écoute et du dialogue ;
- la capacité à fédérer et à créer de la confiance ;
- un leadership associant exigence, responsabilisation et respect de l'autonomie professionnelle ;
- une forte intelligence relationnelle ;
- le sens de la négociation et la capacité à rechercher des solutions ;
- de la hauteur de vue associée à une réelle capacité d'action ;
- de l'initiative et de l'agilité ;
- de la rigueur dans le pilotage et le suivi des engagements ;
- un sens élevé des responsabilités, de l'éthique et de la confidentialité.

Les trois critères déterminants

Au-delà de l'expérience générale de direction, une attention prioritaire sera portée à :

1. La connaissance et la compréhension de l'écosystème syndical et des CSE, indispensables pour comprendre les clients, les partenaires et l'environnement d'Émergences et pour y représenter légitimement le cabinet.

2. La qualité du réseau professionnel et la capacité à le mobiliser et à le développer, afin de contribuer directement au développement de l'activité et au rayonnement d'Émergences.

3. L'appétence pour les enjeux de santé au travail, avec la capacité à s'approprier et à porter les problématiques qui constituent le cœur de métier du cabinet.